

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le premier avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement convoqué le 28 mars 2011, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JALU, maire.

Nombre de :	<u>Étaient présents</u> :	Michel JALU, Bernard LE PENNEC, Philippe LE RAY, Valérie BOURDON, Pascal BLANDEL, Jean-Pierre LE BORGNE, Elie CARTRON, Thierry DANO, Laurence DEZE, Franck LE BOULAIRE, Agnès LE BRECH, Philippe LE CHEVILLER, Claire LE GUNEHEC, Carole LE MELINAIRE, Odile ROSNARHO, Nicole TANGUY.
Membres en exercice :22	<u>Absents représentés</u> :	François LE GALEZE qui a donné procuration à Michel JALU, Jean AMBROSIO qui a donné procuration à Laurence DEZE, Ghislaine DREVO qui a donné procuration à Elie CARTRON, Philippe LE GODEC qui a donné procuration à Bernard LE PENNEC
Membres présents : 18		
Membres votants 22		
	<u>Secrétaire de séance</u> :	Valérie BOURDON

ORDRE DU JOUR

1. Affectation des résultats 2010	2
2. Impôts directs locaux 2011.....	3
3. Budget primitif 2011	5
4. Autorisation de programme : Eglise St Thuriau et chapelle La Trinité	8
5. Participations 2011.....	9
6. Subventions 2011 :	10
7. Aliénation terrain du Ninès – lot A	13
8. Cession gratuite parcelles section YV n°97, 98,101 – Locmaria	14
9. Tableau des effectifs	14
10. Voirie 2011 : Résultat de la consultation	16
11. Salle polyvalente :.....	17
12. Vestiaires du stade - Avenant lot n°8 – Peinture	19
13. Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation	20
14. Questions diverses.....	20

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne un ensemble d'informations :

- Ordures ménagères : Par mesure de sécurité, pas de marche arrière pour les véhicules de réputation ce qui oblige à créer des points de rassemblement pour les containers individuels ;
- Lotissement les Genêts : Travaux non réceptionnés pour défauts notamment de voirie et de chaussée ;
- Salle multiculturelle : Réunion du comité de pilotage avec les associations le 11 avril prochain en Mairie ;
- Moulin l'évêque : Remise en état du pont effectuée, demande de pose d'un panneau (interdit aux véhicules à moteur sauf riverains) ;
- Achat véhicule mairie : 6 890 € ;
- Carnaval : Très bien passé, beau temps, pique-nique avec les locataires du domicile partagé, rallye l'après-midi (10 équipes)
- Travaux vestiaires : En finition
- Travaux salle polyvalente : En cours
- Ecole Xavier Grall : En cours, livraison décalée de 2 semaines
- Gens du voyage : Doivent impérativement se rendre sur les aires d'accueil prévues à cet effet.

1. Affectation des résultats 2010

Monsieur LE RAY rappelle que l'exécution du budget se termine par la détermination des résultats. Le résultat ou solde d'exécution est la différence entre les titres émis et les mandats émis.

Une fois ce résultat déterminé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement s'effectue sur décision de l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif. Le résultat et son affectation sont adoptés en N+1. C'est donc au budget N+1 que la reprise des résultats va être inscrite.

Ce résultat doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit antérieur d'investissement, des restes à réaliser et du besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation en investissement se traduit par une recette au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Le surplus éventuel peut également être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante, à la section d'investissement (au compte 1068) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement.

La reprise est inscrite en section de fonctionnement au 002, en section d'investissement au 001 (en recette si excédent ou en dépense en cas de déficit) ;

RAPPEL DES RÉSULTATS 2010		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	1 978 357,00	2 119 445,00	4 097 802,00
	Titres de recettes émis	1 284 578,63	2 179 008,78	3 463 587,41
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 978 357,00	2 119 445,00	4 097 802,00
	Mandats émis	853 931,19	1 864 949,93	2 718 881,12
RÉSULTAT EXERCICE N	EXCEDENT	430 647,44	314 058,85	744 706,29
	DEFICIT			
RÉSULTAT REPORTÉ N-1	EXCEDENT		0,00	
	DEFICIT	-193 186,69	0	-193 186,69
RÉSULTAT CUMULÉ	EXCEDENT	237 460,75	314 058,85	551 519,60
	DEFICIT			
<i>RESTES A RÉALISER</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>673 331,00</i>		<i>-173 382,00</i>
	<i>RECETTES</i>	<i>499 949,00</i>		

Compte tenu des besoins de financement tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, Monsieur LE RAY propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2010 soit 314 058,85€ comme suit :

INVESTISSEMENT		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	250 000,85 €
FONCTIONNEMENT		
R002	Report à nouveau	64 058,00 €

Délibération 2011/22 : BUDGET 2011- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010	314 058,85
Résultat reporté exercice 2009	0
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2010	314 058,85

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2010	430 647,44
Résultat reporté exercice 2009	- 193 186,69
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2010	237 460,75

Restes à réaliser

En dépenses	673 331,00
En recettes	499 949,00
Solde des restes à réaliser	- 173 382,00

Compte tenu des besoins de financement de la section d'investissement,

Entendu la proposition de Monsieur LE RAY, adjoint aux finances,

Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

Article unique : D'AFFECTER au budget 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante:

- au compte 106.8 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 250 000,85 € pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement ;
- en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » le surplus soit 64 058,00 €.

2. Impôts directs locaux 2011

LE PRINCIPE: La loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale institue et encadre le vote direct des taux des quatre taxes directes locales.

Les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI posent 3 limites à la liberté dont disposent les collectivités pour fixer leurs taux d'imposition.

- Taux votés des 4 taxes ne peuvent excéder un taux plafond
- Encadrement de la variation du taux de TFPNB par rapport au taux de la TH (règle de lien)
- Encadrement de la variation du taux de TP par rapport au taux de TH (règle de lien)

OBJECTIFS :

- Équilibrer la pression fiscale exercée sur les différentes catégories de contribuables que sont les ménages et les entreprises (règle de lien)
- Limiter les disparités entre les collectivités au niveau national (taux plafonds)

Simulation des produits attendus sans et avec augmentation des taux

Rappel produit global 2010 : 827 051		Simulation sans augmentation des taux		Simulations avec augmentation des taux	
TAXES	Bases prévisionnelles 2011	Taux 2010	Produit correspondant	Taux 2011 (tx2010+2%)	Produit correspondant
Taxe d'habitation (TH)	2 879 000	16,25	467 837,5	16,57	477 050,3
Taxe foncière bâtie (FB)	1 764 000	19,54	344 685,6	19,93	351 565,2
Taxe foncière non bâtie (FNB)	169 200	39,81	67 358,52	40,6	68 695,2
Taxe professionnelle (TP)			0		0
		TOTAL	879 881,62	TOTAL	897 310,7

Monsieur le Maire préconise une augmentation des taux telle que présentée compte tenu des investissements projetés qui correspondent à des besoins et de l'augmentation des charges de fonctionnement des services à savoir :

- Construction d'une salle multiculturelle,
- Construction d'une médiathèque,
- Accroissement de la population notamment avec l'arrivée de jeunes enfants d'où le projet de construction d'un nouvel établissement scolaire à Mériadec,
- Travaux de sécurisation de la RD19 de Ste Anne d'Auray à la sortie de Mériadec,
- Entretien des routes,
- Construction de logements à caractère social dans le cadre de la ZAC,
- Augmentation du nombre de familles rencontrant des difficultés,
- Entretien du patrimoine
- Fonctionnement du service d'accueil des loisirs et développement du secteur ados...

Délibération 2011/23 : IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2011

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2011,

Compte tenu des investissements à réaliser au cours de l'exercice et des besoins de financement des services publics,

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget,

Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

Article unique : DE FIXER comme suit le taux des impôts directs locaux pour l'année 2011 :

Taxe d'habitation	16,57
Taxe foncière bâti	19,93
Taxe foncière non bâti	40,60

3. Budget primitif 2011

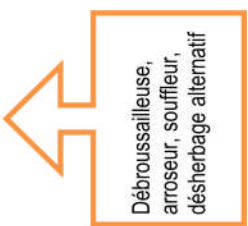
TABLEAU SYNTHETIQUE DES PREVISIONS 2011

Section de fonctionnement	Réalisé 2010	Budget 2011
Dépenses	1 864 949,93	2 285 366,00
<i>dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	1 822 736,35	2 048 800,00
- charges à caractère général	489 327,21	505 350,00
- personnel	849 826,01	1 009 300,00
- charges gestion courante	436 946,49	489 650,00
- charges financières	41 810,82	43 000,00
- charges exceptionnelles	4 825,82	1 500,00
- divers		
<i>dont opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	42 213,58	35 438,68
<i>virement à la section d'investissement</i>		201 127,32
Recettes	2 179 008,78	2 221 308,00
<i>dont recettes réelles de fonctionnement</i>	2 139 034,21	2 221 308,00
- produit des services	179 951,71	177 900,00
- impôts et taxes	1 031 813,16	1 085 000,00
- dotations	822 022,16	823 908,00
- autres produits de gestion courante	9 454,88	9 500,00
- produits exceptionnels	46 060,57	35 000,00
- divers (dont atténuation de charges)	49 731,73	90 000,00
<i>dont opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	39 974,57	
		Résultat reporté 2010 64 058,00

Section d'investissement	Réalisé 2010	Propositions 2011	Total 2011
Dépenses	1 047 117,88	673 331,00	1 821 850,94
<i>dont dépenses réelles d'investissement</i>	813 956,62	673 331,00	1 821 850,94
- travaux	597 897,55	640 320,00	1 525 181,94
- investissements hors opération	31 751,72	22 900,00	77 900,00
- capital emprunts	161 419,15		161 010,00
- reversement TLE syndicat mixte ABQ	22 888,20	10 111,00	43 111,00
<i>dont opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	39 974,57		14 648,00
<i>dont déficit 2009 reporté</i>	193 186,69		
Recettes	1 284 578,63	450 387,00	1 821 850,94
<i>dont recettes réelles d'investissement</i>	1 242 365,05	450 387,00	1 333 176,19
- subventions	178 880,00	107 937,00	129 139,00
- FCTVA	191 072,00		93 000,00
- TLE	129 520,00	12 450,00	179 022,34
- affectation résultat de fonctionnement n-1	354 726,05		250 000,85
- emprunt	368 310,00	330 000,00	330 000,00
- divers	19 857,00		17 978,00
- produits de cessions			334 036,00
<i>dont opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	42 213,58		35 438,68
<i>dont opérations patrimoniales</i>			14 648,00
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>			201 127,32
<i>dont excédent investissement 2010 reporté</i>			237 460,75

Tableau des investissements proposés pour l'année 2011

Opération	Art	Libellé projet		Proposition	Observations
Sans	202	Elaboration PLU	R	21 200 €	R= Report N= Nouveaux crédits
			N	35 000 €	
19	2313	Agrandissement atelier municipal	R	82 600 €	
Ateliers municipaux			N	18 400 €	
	2315	Installation, matériel, outillage technique	R	9 200 €	
				110 200 €	
20	2318	Chemins de randonnées	N	10 000 €	
Chemins de randonnée					
				10 000 €	
21	2188	Autres installation, matériel, outil. technique	N	2 000 €	
Stade de football	2313	Construction	R	181 950 €	
			N	28 650 €	
	2313	Réhabilitation anciens vestiaires	N	10 000 €	
	2315	Matériel et outillage	R	4 200 €	
			N	3 000 €	
				229 800 €	
24	2313	Construction	R	40 400 €	
Travaux chapelles bourg					
				40 400 €	
28	2313	Construction	N	1 700 €	
Chapelle St Roch					
				1 700 €	
29	2184	Mobilier	R	11 650 €	
Extension école publique Plumergat	2313	Construction	R	11 000 €	
					22 650 €
30	2184	Mobilier (armoire, table, meuble...)	R	900 €	
Réhabilitation salle Plumergat			N	5 100 €	
	2188	Equipement divers (billard, TV, réfrigérateur....)	R	1 700 €	
	2312	Travaux de bâtiment	R	106 000 €	
			N	47 000 €	
				160 700 €	
31	2316	Reconstruction de statues (1600x3)	R	5 000 €	
Chapelle de Gornevec					
				5 000 €	
32	2111	Acquisitions foncières	N	100 000 €	
Opérations foncières	2312	Travaux sur terrain nu	R	6 000 €	
					106 000 €

Opération	Art	Libellé projet		Proposition	Observations
33	205	Achat logiciels (Urbanisme, état civil..)	R	1 500 €	 <p>Débroussaillouse, arroseur, souffleur, désherbage alternatif</p>
Acquisition matériels		Achats logiciels tous services	N	11 000 €	
	2138	Serre	N	2 000 €	
	21568	Incendie et défense civile	N	3 000 €	
	2158	Matériel et outillage technique	N	16 082 €	
	2182	Matériel de transport: véhicule mairie	N	7 000 €	
		Tondeuses (2)	N	4 538 €	
	2183	Informatique mairie	N	6 000 €	
		Bornes de pointage (ALSH + cantines)	R	13 600 €	
	2184	Armoire ignifuge (Etat civil)	N	5 000 €	
		Divers mobilier	N	2 100 €	
		Mobilier ados	N	900 €	
	2188	Divers ST	N	5 000 €	
	2188	Vitrines extérieures Mairie	N	2 500 €	
		Barnums	N	3 500 €	
		Tables chauffantes (2)	N	7 000 €	
		Divers plats liaison chaude	N	1 000 €	
		Autres matériels	N	1 240 €	
		Aspirateurs ALSH + cantines + AB	N	800 €	
		Chariot ménage	N	250 €	
		Divers ados	N	1 700 €	
		ALSH (vélos + mini-chaîne)	N	1 150 €	
		Jeux d'extérieur	N	41 860 €	
34	2128	Aménagement monument aux morts	N	5 010 €	
Tx bat communaux		Jardin du souvenir	N	7 000 €	
	2313	Travaux d'accessibilité	R	20 000 €	
		Divers bâtiments	N	10 000 €	
				42 010 €	
36	2031	Etudes d'aménagement accessibilité	R	5 000 €	
Voirie			N	1 000 €	
	20413	RD19 Hors agglomération	N	87 000 €	
	204158	RD19 En agglomération	N	75 000 €	
		Extension réseau électrique	N	8 000 €	
	21578	Affichage électronique	N	15 000 €	
		Plan ville kiosque	R	2 000 €	
	238	Parc Guenner	N	7 200 €	
	2315	Rue Anne de Bretagne	R	35 000 €	
		Voirie communale 2011	N	140 000 €	
		Solde programme 2010	N	1 406 €	
				376 606 €	

Opération	Art	Libellé projet		Proposition	Observations
39 Construction médiathèque	2031	Frais d'étude	R	20 000 €	
	2115	Acquisition de terrains bâtis	N	100 000 €	
				120 000 €	
40 ZAC	2031	Réalisation études préalables ZAC	R	34 400 €	
			N	11 600 €	
		Etude entrée Ouest	N	6 100 €	
		Autres études	N	43 496 €	
				95 596 €	
41 Salle multiculturelle	2031	Frais d'études	N	5 000 €	
	2312	Etudes de sol, AMO	N	50 000 €	
				55 000 €	

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du projet de budget primitif 2011.

Délibération 2011/24 : BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de l'exercice 2010, les restes à réaliser et les propositions nouvelles pour l'exercice 2011,

Après avoir examiné le projet de budget 2011 qui lui a été présenté,

Et après en avoir délibéré,

A voté, à l'unanimité, le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes ci-après :

Section de fonctionnement.....	2 285 366,00 €
Section d'investissement.....	1 821 850,94 €

4. Autorisation de programme : Eglise St Thuriau et chapelle La Trinité

Par délibération en date du 9 avril 2010, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de réhabilitation de l'église St Thuriau et de la chapelle La Trinité, sur une durée de dix ans à partir de 2010, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, en créant une autorisation de programme « Travaux de réhabilitation de l'église Saint Thuriau et la chapelle La Trinité », sous le numéro AP1/2010 et d'un montant de 1 400 000€.

Le montant des crédits de paiement pour l'année 2010 a été fixé à 50 000€. Cependant, compte tenu des délais de mise en œuvre, les travaux n'ont pas pu commencer, seuls les honoraires de l'architecte ont été payés.

Il est proposé, pour 2011 de procéder à la réhabilitation de la sacristie et de fixer à 40 400€ les crédits de paiement ouverts pour cette année.

Délibération 2011/25 : AUTORISATION DE PROGRAMME N°2010/01 – TRAVAUX ÉGLISE ST THURIAU et CHAPELLE LA TRINITÉ – CP2011

Le conseil municipal,

Vu le budget primitif 2011,

Vu la délibération n° 8 en date du 9 avril 2010 portant création de l'autorisation de programme n° AP1/2010 « Travaux de réhabilitation de l'église Saint Thuriau et de la chapelle La Trinité » pour un montant de 1 400 000 € et pour une durée de dix années,

Compte tenu des dépenses effectuées en 2010 qui s'élèvent à 9 568 € (rémunération du maître d'œuvre),
Entendu la proposition de Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux sur la sacristie de l'église Saint Thuriau,
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique : DE FIXER à 40 400 € le montant des crédits de paiement pour l'année 2011.

5. Participations 2011

Monsieur LE RAY présente l'ensemble des propositions.

Délibération 2011/26 : BUDGET 2011 – PARTICIPATIONS 2011 AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2011,
Entendu la proposition de Monsieur le Maire relative aux participations et adhésions de la commune à certains organismes,
Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : DE FIXER comme suit les participations maximales de la communes aux organismes et établissements ci-après :

Article 6554	Montant (€)
COMM DE COM DU LOCH- PISCINE	1 500,00
SM ABQ COTISATION	13 000,00
SM ABQ (redevance spéciale OM)	1 200,00
SIVU FONCTIONNEMENT	26 000,00
SIVU MERIADEC REV PART SYND ABQ	3 341,00
SIVU MERIADEC-EMPRUNTS	33 670,00
SIVU LES COCCINELLES	14 958,00
SYNDICAT ELECTRI EMPRUNTS ET COTISATION	10 800,00
SYNDICAT MIXTE DU LOC'H et DU SAL (SD Assainissement)	5 000,00
RIPAM	7 190,53
Article 6558	
GESTION MERIADEC PLUNERET	28 000,00
Article 6281	
CAUE	996,60
Convention FEMODEC	350,00
MISSION LOCALE	5 279,91
COMICE AGRICOLE	665,00
EMSS	498,75
ASSOCIATION DES MAIRES	914,38

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatifs à cette délibération.

6. Subventions 2011 :

6.1. ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Délibération 2011/27a : SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Le conseil municipal,
Vu le budget de l'exercice,
Entendu la proposition de la commission des affaires scolaires,
Et après en avoir délibéré puis voté,
DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'OUVRIER les crédits nécessaires au fonctionnement des écoles publiques de Plumergat à savoir :

- Écoles publiques de Plumergat (bourg et Mériadec) – arbre de Noël 9,78 €..... Par élève (tous)
- Écoles primaires et maternelles publiques de Plumergat (bourg et Mériadec) crédits pour activités diverses 9,78€..... Par élève (tous)
- Subvention voyages d'études élèves du secondaire: 5 jours..... 19,31€..... Par enfant de Plumergat
- Subvention voyages d'études élèves du secondaire: 3 jours..... 11,54€..... Par enfant de Plumergat
- Crédits pour équipements et projets pédagogiques écoles publiques de Plumergat (2)2 111,20€ . Par établissement
- Crédits pour fournitures scolaires écoles publiques de Plumergat (2)52,99€ . Par élève (tous)
- Crédits pour formation gestes et secours pour les CM220,00€ . Par enfant de CM2
Sur présentation d'une facture

(Nombre d'enfants arrêté au 1^{er} février de l'année scolaire en cours soit 2011)

Article 2 : DE VERSER les subventions ci-après aux établissements d'enseignement et associations de parents d'élèves désignés ci-après :

- Écoles privées de Plumergat - subvention arbre de Noël..... 9,78€..... Par élève (tous)
- Écoles privées de Plumergat – subvention pour activités diverses 9,78€..... Par élève (tous)
- Écoles privées de Plumergat – formation gestes et postures 20,00€..... Par enfant de CM2
(sur présentation facture)
- LEP, IREO, CFA, Chambre des métiers 7,87 €..... Par élève de Plumergat
- Commune Ste Anne d'Auray – Ecole Le Cheval Blanc 15 306€..... (527,80€x29 enfants dans le périmètre)
- Commune de Ste Anne d'Auray – Participation à la restauration scolaire .23 615€..... (2,52€ x 9371 repas)
- Amicale laïque école publique de Plumergat (bourg)
 - Subvention de fonctionnement 110,00€
 - Subvention pour projets d'école (informatique, théâtre, animations, location de salle etc 1 015,00€
- Amicale laïque école publique de Mériadec
 - Subvention de fonctionnement 110,00€
 - Subvention pour projets d'école (informatique, théâtre, animations, location de salle etc 1 015,00€
- APEL St Joseph
 - Subvention de fonctionnement 110,00€
 - Subvention pour projets d'école (informatique, théâtre, animations, location de salle etc 1 015,00€

Article 3 : D'IMPUTER le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Délibération 2011/27b : AVENANT AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH DE PLUMERGAT POUR L'ANNÉE 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la convention du 27 avril 1999 modifiée par avenants et passée avec l'école privée Saint Joseph de Plumergat, établissement sous contrat d'association n°194 CA du 19 janvier 1999 ;

Vu le budget de l'exercice 2011,

Considérant le nombre d'élèves, domiciliés à Plumergat, présents au 1^{er} février 2011 ;

Et après en avoir délibéré puis voté, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : DE FIXER à 64 165,40 euros le montant de la participation communale pour l'année 2011 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant qui sera joint aux présentes ;

Article 3 : D'IMPUTER le montant de la dépense au budget de l'exercice, article 6574.

Délibération 2011/27c : AVENANT AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT GILLES DE PLUNERET POUR L'ANNÉE 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la convention du 21 décembre 2010 passée avec l'école privée Saint Gilles de Pluneret, établissement sous contrat d'association n°178CA;

Vu le budget de l'exercice 2011,

Considérant le nombre d'élèves, domiciliés à Plumergat, présents au 1^{er} février 2011 ;

Et après en avoir délibéré puis voté, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : DE FIXER à 25 862,20 euros le montant de la participation communale pour l'année 2011 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant qui sera joint aux présentes ;

Article 3 : D'IMPUTER le montant de la dépense au budget de l'exercice, article 6574.

Délibération 2011/27d : AVENANT AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE ANNE DE STE ANNE D'AURAY POUR L'ANNÉE 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la convention du 1^{er} janvier 2005 modifiée par avenants et passée avec l'école privée Sainte Anne de Ste Anne d'Auray, établissement sous contrat d'association n°241 CA en date du 1^{er} septembre 2001;

Vu le budget de l'exercice 2011,

Considérant le nombre d'élèves, domiciliés à Plumergat, présents au 1^{er} février 2011 ;

Et après en avoir délibéré puis voté,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : DE FIXER à 38 001,60 euros le montant de la participation communale pour l'année 2011 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant qui sera joint aux présentes ;

Article 3 : D'IMPUTER le montant de la dépense au budget de l'exercice, article 6574.

6.2. SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2011/28 : SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7,

Vu le budget de l'exercice 2011,

Entendu la proposition de Monsieur Pascal BLANDEL, adjoint délégué aux associations,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité (Madame LE MELINAIRE, présidente du Cercle Celtique de Mériadec ne participe pas au débat, ni au vote) :

Article 1 : DE RÉPARTIR comme suit les crédits votés, au profit des associations locales et à hauteur des montants ci-après :

Association de chasse Communale de PLUMERGAT	200,00 €
Avenir de PLUMERGAT.....	1 346,00 €
L'Etoile Sportive de MERIADEC	673,00 €
U.N.C.	48,00 €
U.N.A.C.I.T.A.	51,00 €
Club des Trois Clochers de PLUMERGAT	289,00 €
Club des Bruyères de MERIADEC.....	145,00 €
Cercle Celtique de MERIADEC.....	952,00 €
Comité des Fêtes de MERIADEC	377,00 €
Comité des Fêtes de PLUMERGAT (dont 500€ feu d'artifice).....	1 255,00 €
Association Musicale de MERIADEC (dont 250€ fête de la musique)	1 202,00 €
Association Expressions Gymniques	792,00 €
Association Mériactiv	355,00 €
Comité de Jumelage	414,00 €
Association Détente et Loisirs	300,00 €
Association Rip'Galoches	350,00 €
Association ARZOURIEN (Théâtre)	125,00 €
Association Les Pitchoun's	100,00 €
Atelier de Peinture à Mériadec.....	111,00 €
Ass. Brezhoneg en-Dro de Mériadec	52,00 €
Ass. St Roch (chapelle) de Mériadec.....	100,00 €
Association Cheval Mériadec.....	155,00 €
Projets humanitaires (enveloppe globale de 3 x 130€ à répartir par délibération ultérieure).....	390,00 €
Projets de solidarité internationale (enveloppe globale de 3 x 130€ à répartir par délibération ultérieure).....	390,00 €
Association KAWANIS - Joutes du Pays d'Auray.....	100,00 €

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution des présentes décisions.

Délibération 2011/29a : SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-7,

Vu le budget de l'exercice 2011,

Entendu la proposition de Monsieur Pascal BLANDEL, adjoint délégué aux associations,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité:

Article 1 : DE RÉPARTIR comme suit les crédits votés, au profit des associations extérieures et à hauteur des montants ci-après :

Comité du Morbihan de Lutte contre le Cancer – VANNES.....	30,00 €
Groupement de Vulgarisation Agricole Auray-Pluvigner.....	76,00 €
A.D.A.P.E.I. du Morbihan "les Papillons Blancs".....	30,00 €
Association Française des Sclérosés en plaques.....	30,00 €
Association des Restaurants du Cœur - VANNES	110,00 €
Banque Alimentaire du Morbihan - VANNES	110,00 €
Société Protectrice des Animaux de VANNES	76,00 €
Association Fédérée pour le don du sang bénévole de Brec'h et sa région	30,00 €
Association Ty Douar Alre.....	10,00 €

Association deuil et partage.....	30,00 €
Vie Espoir 2000.....	30,00 €
Radio Morbihan Sud.....	100,00 €

Article 2 : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution des présentes décisions.

Délibération 2011/29b : SUBVENTION 2011 AU PROFIT DU CCAS

Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le budget de l'exercice, article 657362,
 Vu le code de l'action sociale et de la famille notamment ses articles L 123-4 à L 123-9, et R 123-1 et suivants,
 Considérant la nécessité de prévoir une subvention d'équilibre au profit du CCAS de Plumergat, compte tenu des prévisions budgétaires de cet établissement,
 Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique : DE VERSER une subvention au profit du CCAS de Plumergat dont le montant est fixé à 20 000 euros.

7. Aliénation terrain du Ninès – lot A

La parcelle communale cadastrée section YR numéro 57, située au village du Ninès, en bordure de la RD102 et du chemin communal, d'une contenance de 7 030 m² en nature de lande et en zone partiellement marécageuse, a été divisée en deux lots :

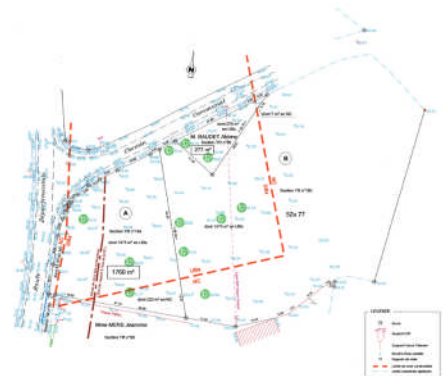
- Le lot A d'une contenance de 1 760 m² qui comprend 1 475 m² en zone UBa et 285 m² en zone NC ;
- Le lot B d'une contenance de 5 270 m² qui comprend 1 475 m² en secteur UBa et 3 795 m² en secteur NC.

Par délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil municipal a fixé, en dernier lieu, à 82 000 euros la vente du lot B assortie des conditions suivantes :

- Ne pas édifier plus d'une maison correspondant à un seul logement,
- Fournir une garantie bancaire

Le service des domaines a évalué la valeur vénale du lot A au montant de 81 156€.

Monsieur le Maire propose donc de fixer à 81 156€ le prix de vente de ce terrain et d'assortir cette aliénation aux mêmes conditions que pour le lot B.



Délibération 2011/30 : ALIÉNATION TERRAIN CADASTRÉ YR n°57 – lot A

Le Conseil municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget de l'exercice,
 Vu la parcelle communale cadastrée section YR numéro 57, située au village du Ninès, en bordure de la RD102 et du chemin communal, d'une contenance de 7 030 m² en nature de lande et en zone partiellement marécageuse,
 Vu sa division en deux lots dont le lot A d'une contenance de 1 760m² qui comprend 1 475 m² en secteur UBa et 285 m² en secteur NC,
 Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,
 Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,
 Considérant que les parcelles de terrain dont il s'agit ne sont pas susceptibles, dans leur état actuel, de faire l'objet d'un bail à ferme; qu'elles ont néanmoins une valeur de convenance pour certains propriétaires ; que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires,
 Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : DE VENDRE le lot A détaché de la parcelle cadastrée YR numéro 57 d'une contenance de 1 760 m² au prix fixé par le service des Domaines soit 81 156 € (quatre-vingt-un mille cent cinquante-six euros) auquel s'ajoutent les frais annexes et notamment d'acte ;

Article 2 : D'ASSORTIR cette vente des conditions ci-après :

Le demandeur devra :

- Ne pas édifier plus d'une maison correspondant à un seul logement,
- Fournir une garantie bancaire

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions et notamment l'acte à intervenir.

8. Cession gratuite parcelles section YV n°97, 98,101 – Locmaria

La propriété de Monsieur THOMAS Marcel sise à Locmaria, est amputée des parcelles cadastrées YV n°97 – 98 et 101, utilisées comme voie publique.

Aucun acte de transfert n'a été rédigé à l'époque. Les propriétaires souhaitent régulariser la situation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'effectuer les formalités administratives nécessaires.

Compte tenu de cette cession à titre gratuit, les frais inhérents à ce transfert seront pris en charge par la collectivité.



Délibération 2011/31 : ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION YV N° 97-98-101- LOCMARIA

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier

Vu le budget de l'exercice,

Entendu la proposition de transfert de propriété à titre gratuit au profit de la commune, des parcelles cadastrées section YV n°97 (0a51), n°98 (0a80) et n°101 (1a30) présentée par Monsieur Daniel THOMAS, propriétaire,

Considérant que ces parcelles sont utilisées depuis de nombreuses années comme voie publique,

Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'ACCEPTER cette cession à titre gratuit ;

Article 2 : DE PRENDRE en charge les frais inhérents à ce transfert de propriété, notamment les frais d'acte ;

Article 3 : DE CHARGER l'étude de Maître MICHAUT, notaire à Grand Champ (56390) pour l'ensemble des formalités administratives ;

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

9. Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est joint, chaque année, en annexe au budget général de la commune. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Délibération 2011/32 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2010-086 en date du 14 décembre 2010 modifiant le tableau des effectifs,

Vu le budget de l'exercice,

Vu le tableau des effectifs, arrêtés au 1^{er} janvier 2011 et présenté par Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit :

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 1^{ER} /01/2011

GRADES OU EMPLOI (1)	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)		6	6	1
Attaché	A	1	1	
Rédacteur Chef	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 1ère Classe	C	2	2	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)		11	11	3
Agent de Maîtrise principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	3	3	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	3	1
Adjoint technique 1ère classe	C	3	3	2
Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	
SECTEUR SOCIAL (3)		4	3	4
Agent spécialisé principal écoles maternelles 2ème classe	C	2	2	2
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	2	1	2
SECTEUR D'ANIMATION (8)		6	5	3
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint animation 1ère classe	C	2	1	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	3	3	2
POLICE MUNICIPALE (9)		1	1	0
Garde-champêtre chef principal	C	1	1	
TOTAL GENERAL (1+2+3+8+9)		28	26	11

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire N° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) catégories A, B ou C

PERSONNEL NON TITULAIRE	Catégorie	Effectifs pourvus	Rémunération		Nature du contrat
			Indice	Euros	
SECTEUR ADMINISTRATIF		0			
Adjoint administratif 2ème classe	C	0			
SECTEUR TECHNIQUE		1			
Adjoint technique 2ème classe	C	1		9 €/h	CAE
SECTEUR SOCIAL		2			
Agent spécialisé écoles maternelles 1ère classe	C	2	296		3-1
SECTEUR D'ANIMATION		3			
Adjoint d'animation 2ème classe	C	3	295		3-1 - 3-2
TOTAL GENERAL		6			

10. Voirie 2011 : Résultat de la consultation

Par délibération en date du 25 février 2011, le conseil municipal a arrêté le programme de voirie 2011 à savoir :

- Pour la tranche ferme : Lanvin, La Chesnaie, RD133 aux lagunes, Kerroc'h, Santen, Lann Er Marh, patte d'oie de Kerhouil
- Tranche conditionnelle 1 : TC/ Mané Méva
- Tranche conditionnelle 2 : Ateliers municipaux

Pour une estimation de :

Et une durée d'exécution des travaux de :

- Tranche ferme 110 000€ 2 mois
- TC1 25 000€ 1 mois
- TC2 27 000€ 1 mois

Et a décidé de lancer un appel à candidatures dans le cadre d'une procédure adaptée au sens de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à concurrence a été mis en ligne sur le site www.marches.e-megalisbretagne.org et transmis à la publication le lundi 28 février 2011.

Les annonces ont paru dans les journaux Ouest France 56 et Le Télégramme le jeudi 3 mars 2011.

Date et heures limites de réception des offres : vendredi 18 mars 2011 à 12h00.

Six retraits électroniques ont été effectués. Trois plis ont été reçus dans les délais : EUROVIA, STPM et COLAS.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 22 mars 2011 en présence de Monsieur CLAUSS, comptable du Trésor.

Critères d'attribution des marchés :

- Valeur technique : 40%
- Prix : 60%

L'analyse des offres a donné les résultats suivants :

Nom du candidat(1)	Critère du prix 60%	Critère technique 40%	Total	Classement
EUROVIA	$1 * 0,60 = 0,60$	$1 * 0,40 = 0,40$	1,00	1 ^{er}
COLAS	$3 * 0,60 = 1,80$	$3 * 0,40 = 1,20$	3,00	3 ^{ème}
STPM	$2 * 0,60 = 1,20$	$2 * 0,40 = 0,80$	2,00	2 ^{ème}

Candidat	Tranche	TC1	TC2	Total HT	Total TTC
EUROVIA	74 850,70	16 713,18	22 170,06	113 733,54	136 025,79
COLAS	89 881,50	18 740,70	23 185,80	131 808,00	157 642,37
STPM	80 446,96	16 165,29	19 850,49	116 462,74	139 289,44

Les membres de la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA de Hennebont, mieux disante et jugée apte à réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 136 025,79 € TTC.

Délibération 2011/33 : TRAVAUX DE VOIRIE 2011 – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le budget de l'exercice,

Vu la délibération n°14 du 25 février 2011 arrêtant le programme de voirie 2011 et autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée soit :

- Pour la tranche ferme : Lanvin, La Chesnaie, RD133 aux lagunes, Kerroc'h, Santen, Lann Er Marh, patte d'oie de Kerhouil
- Tranche conditionnelle 1 : TC/ Mané Méva
- Tranche conditionnelle 2 : Ateliers municipaux

Montants estimatifs (HT) : Tranche ferme.....110 000€
 TC125 000€
 TC227 000€

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : DE RETENIR l'offre de l'entreprise EUROVIA Bretagne sise ZA de Kermassonet – Kervignac – BP54 – 56702 Hennebont Cedex, pour un montant total de cent trente-six mille vingt-cinq euros et soixante-dix-neuf centimes TTC répartis comme suit :

Tranche	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Ferme	74 850,70	14 670,74	89 521,44
Conditionnelle 1	16 713,18	3 275,78	19 988,96
Conditionnelle 2	22 170,06	4 345,33	26 515,39
Total du marché	113 733,94	22 291,85	136 025,79

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution des présentes décisions.

Article 3 : D'IMPUTER le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice – opération n°36 – Voirie.

11. Salle polyvalente :

Par délibération n°87 en date du 14 décembre 2010, le conseil municipal a retenu les entreprises ci-après pour la réalisation des travaux du rez-de-jardin de la salle polyvalente de Plumergat, rue Joseph Evenas :

Lot	Intitulé du lot	Entreprises	Offres HT
1	GROS-ŒUVRE / TERRASSEMENTS	BERNARD Eugène	9 154,57 €
2	MENUISERIES - SERRURERIE	THETIOT	20 069,57 €
3	ISOLATION - CLOISONS SECHES	NICOL & fils	7 970,75 €
4	FAUX-PLAFONDS	Sud Breta. Plafonds	2 353,54 €
5	PEINTURE - SOLS SOUPLES - FINITIONS	AHG Groupe	15 049,65 €
6	CHAPES	NICOL & fils	3 874,66 €
7	PLOMBERIE - SANITAIRES - VMC	ARCHIMÈDE	6 035,87 €
8	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - CHAUF ELEC	LE METOUR	11 465,18 €
Montant total hors-taxes			75 973,79 €
TVA 19,6%			14 890,86 €
MONTANT TOTAL TTC			90 864,65 €

Afin de permettre un accès entre les deux pièces principales du rez-de-jardin, il a été demandé aux entreprises d'étudier la création d'une ouverture. Celle-ci induit des plus-values sur les lots n°1 et 2.

11.1. Avenant lot n°1 – Gros œuvre – Ets BERNARD

Ces travaux supplémentaires entraîneraient une augmentation du marché de gros œuvre de 1 400 € HT soit 1 674,40 € TTC.

Ce coût supplémentaire porterait à 10 554,57 € HT le montant du marché BERNARD soit + 15,29% du montant initial du lot et +1,84% du montant du marché total.

Le conseil est appelé à en délibérer.

11.2. Avenant lot n°2 – Menuiserie – Ets THÉTIOT

La fourniture et la pose d'un bloc porte 2 vantaux entraîneraient une plus-value du lot menuiserie de 1 650 € HT soit 1 973,40 € TTC

Ce coût supplémentaire porterait à 21 719,57 € HT le montant du marché THETIOT soit + 8,22% du montant initial du lot et +2,17% du montant du marché total.

Le conseil est appelé à en délibérer.

11.3. Avenant lot n°3 – Isolation, cloisons sèches – Entreprise NICOL

Suite à une erreur de métré dans le dossier de consultation des entreprises pour le lot n°3, il est nécessaire de modifier, par voie d'avenant le contrat de l'entreprise NICOL.

Le montant de marché doit être porté à 9 605,89 € HT soit une augmentation de +20,51% du montant initial du lot et +2,15% du montant du marché global.

Délibération 2011/34 : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE – Avenants lot n°1 (Bernard) – lot n°2 (Thétiot) – lot n°3 (Nicol)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget primitif 2011,

Vu la délibération n°87 en date du 14 décembre 2010, portant attribution des marchés pour les travaux d'aménagement du rez-de-jardin de la salle polyvalente,

Considérant que pour permettre un accès entre les deux pièces principales du rez-de-jardin, la commune a demandé aux entreprises d'étudier la création d'une ouverture et que celle-ci induit des plus-values sur les lots n°1 et 2.

11.1. Avenant lot n°1 – Gros œuvre – Ets BERNARD

Ces travaux supplémentaires entraîneraient une augmentation du marché de gros œuvre de 1 400 € HT soit 1 674,40 € TTC.

Ce coût supplémentaire porterait à 10 554,57 € HT le montant du marché BERNARD soit + 15,29% du montant initial du lot et +1,84% du montant du marché total.

11.2. Avenant lot n°2 – Menuiserie – Ets THÉTIOT

La fourniture et la pose d'un bloc porte 2 vantaux entraîneraient une plus-value du lot menuiserie de 1 650 € HT soit 1 973,40 € TTC

Ce coût supplémentaire porterait à 21 719,57 € HT le montant du marché THETIOT soit + 8,22% du montant initial du lot et +2,17% du montant du marché total.

Considérant par ailleurs, qu'à la suite d'une erreur de métré dans le dossier de consultation des entreprises pour le lot n°3, il est nécessaire de modifier, par voie d'avenant le contrat de l'entreprise NICOL. La plus-value correspondante s'élevant à 1 635,14 € HT, le montant du marché doit être porté à 9 605,89 € HT soit une augmentation de +20,51% du montant initial du lot et +2,15% du montant du marché global.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'ACCEPTER les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux d'aménagement du rez-de-jardin de la salle polyvalente de Plumergat bourg :

	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3
Libellé	Gros œuvre	Menuiseries	Isolation
Attributaire	Ets BERNARD	Ets THETIOT	Ent. NICOL
Montant HT initial	9 154,57 €	20 069,57 €	7 970,75 €
Montant HT avenant n°1	1 400,00 €	1 650,00 €	1 635,14 €
Nouveau montant HT du marché	10 554,57 €	21 719,57 €	9 605,89 €

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants subséquents ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

12. Vestiaires du stade - Avenant lot n°8 – Peinture

Des petites modifications ont été demandées notamment :

- suppression de la prestation peinture et entoilage du local de rangement – remplacé par de la faïence soit une moins-value de 132,48 € HT,
- Peinture des barres de sécurité en gris anthracite, actuellement en teint galva soit une plus-value de 210,00€ HT.

Ces travaux entraînent une augmentation de 77,52€ HT du marché du lot n°8 – Peinture de l'entreprise POUILLAUE soit une augmentation de 0,04% du marché total des vestiaires.

Délibération 2011/35 : TRAVAUX VESTIAIRES DU STADE – AVENANT n°1 - MARCHÉ POUILLAUE – Lot n°8

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget de l'exercice,

Vu la délibération n°43 en date du 5 juin 2009 approuvant le projet de construction des vestiaires du stade et décidant de lancer un appel à candidature pour les travaux de construction,

Vu la délibération n°33 en date du 18 mai 2010 portant attribution des marchés relatifs aux travaux de construction des vestiaires du stade et notamment le lot n°8 – Peinture – à l'entreprise Vincent POUILLAUE de LOCMINÉ (56500), pour un montant de 1 692,39€ HT soit 2 024,10 € TTC,

Considérant que des petites modifications ont été demandées par la collectivité à savoir :

- suppression de la prestation peinture et entoilage du local de rangement – remplacé par de la faïence soit une moins-value de 132,48 € HT,
- Peinture des barres de sécurité en gris anthracite, actuellement en teint galva soit une plus-value de 210,00€ HT.

Considérant que ces travaux augmenteraient le montant du marché total de 0,04% et du lot de l'entreprise de 4,58%,

Après avis du cabinet d'architectes ATRIUM, maître d'œuvre,

Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'ACCEPTER la modification des travaux à réaliser au titre du lot n°8 –peinture, correspondant à une moins-value de 132,48€ HT et une plus-value de 210,00 € HT ;

Article 2 : DE CONCLURE l'avenant d'augmentation et de diminution détaillé ci-dessus avec l'entreprise Vincent POUILLAUE de LOCMINÉ (56500) dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée et qui porte le nouveau montant du marché à 1 769,91 € HT soit 2 116,81 € TTC ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 4 : D'IMPUTER le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice.

13. Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

Salle polyvalente – Mission SPS

La mission SPS pour les travaux de la salle polyvalente a été attribuée à OUEST COORDINATION pour un montant de 1 102 € HT soit 1 317,99 € TTC.

Six autres bureaux d'études ont répondu à la consultation : QUALICONSULT SECURITE (Carquefou), Cabinet GUÉGAN (Locoal Mendon), IPAC Conseil (Montgermont), BUREAU VERITAS (Brech), MAHÉ Environnement (Loyat).

Délibération 2011/36 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 du CGCT.

Vu la délibération n°30 en date du 28 mars 2008 donnant délégation au Maire, modifiée,

Considérant que ces décisions font l'objet d'un compte rendu à l'assemblée délibérante,

PREND ACTE des décisions suivantes :

- Mission SPS – Travaux salle polyvalente	OUEST COORDINATION	1 317,99€ TTC
- Véhicule Mairie	FM AUTOMOBILES	6 890,00 € TTC

14. Questions diverses

14.1. Prévention routière – concours de dessin : Membres du jury :

Valérie BOURDON, Laurence DEZE, Carole LE MELINAIRE, Pascal BLANDEL

14.2. SIVU de Mériadec :

Une personne a été recrutée pour assurer le secrétariat du SIVU de Mériadec pendant 3 mois compte tenu de la charge de travail actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ont signé le registre, les membres présents.